

Anne Brasseur

Cultiver la mémoire est un devoir

En 1829, le Luxembourg s'est doté de son premier archiviste. Aujourd'hui, 185 ans plus tard, 25 personnes – seulement – ont « pour mission de réunir tous les documents d'intérêt historique national leur soumis. Elles classent, inventorient et conservent les archives publiques en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives » (article 7 de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État).

La loi communale du 13 décembre 1988 stipule dans son article 57 que « le collègue des bourgmestre et échevins veille à la garde des archives, des titres et des registres de l'état civil ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit soustraite du dépôt ».

À la lecture de ces textes, on se rend vite compte que la mission est très statique, trop statique. Il n'est mentionné nulle part quel est le but de cet archivage et quels documents doivent y être soumis et conservés. Ainsi, les Archives sont en fait, d'après la loi, des réceptacles purs et simples. Considérer les Archives nationales comme un institut culturel est beaucoup trop restrictif, car même s'il s'agit bien de culture dans un certain sens, les archives ont également une dimension qui dépasse largement celle de la culture et devraient de ce fait figurer comme institution publique à part, dont le rôle est transversal.

Mais, parallèlement aux discussions menées autour des infrastructures inadéquates – et c'est un euphémisme –, il faudrait se

[...] au fil des décennies, nous avons assisté à des solutions transitoires, intermédiaires, temporaires et nous sommes passés d'un provisoire à l'autre.

pencher sur les questions du contenu. En effet, il serait primordial de développer enfin une vraie culture de la mémoire, qui fait cruellement défaut. Comment expliquer autrement que le projet de loi sur l'archivage électronique exclut le secteur public du champ d'application ?

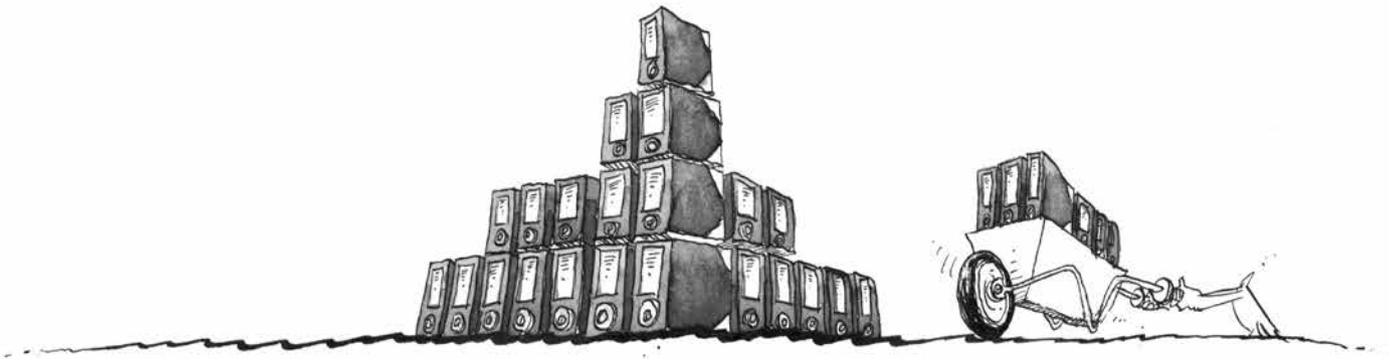
Le groupe parlementaire du DP avait demandé à organiser un débat à la Chambre des députés afin de dégager les orientations futures d'une vraie politique d'archivage. Malheureusement, ce débat a été refusé et a été remplacé par une réunion de deux commissions, où il était essentiellement question des infrastructures. On y a parlé de kilomètres de rayonnage, de statique, de sécurité et de solutions provisoires et transitoires ainsi que de sites, hélas, une fois de plus éparpillés, pour un coût total de 7,8 millions. Sans nier l'importance de ces aspects, avant de discuter du contenant, il conviendrait d'abord de se pencher sur le contenu. Malheureusement, c'est trop souvent l'inverse qui se produit également dans d'autres domaines.

Nombreux sont ceux qui considèrent les archives comme encombrantes, poussiéreuses, voire inutiles, et la prise de conscience de l'importance de l'archivage fait défaut la plupart du temps, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Électoralement parlant, le créneau archives n'est certainement pas porteur, ce qui explique que les responsables politiques ne s'y intéressent que peu, voire pas du tout.

Une nouvelle loi sur les archives

Un avant-projet de loi entamé par l'ancienne ministre de la Culture, Octavie Modert, a été soumis pour consultation interne à différents organismes. Ce travail devrait servir de base à une discussion plus large qui doit dépasser le cadre du ministère de la Culture. Il est important que la Chambre des députés soit associée à cette consultation. Une réflexion sur la séparation entre la sphère publique et la sphère privée est tout aussi nécessaire. Les débats autour d'Internet démontrent que la distinction entre ces deux sphères devient de plus en plus floue. Dans ces débats, il conviendrait également de tenir compte de la conservation entre autres de documents d'associations locales ou nationales ainsi que de ceux de l'évêché et des paroisses.

Il s'agira donc avant tout de définir ce qu'on entend par « archives ». La Ville de



Luxembourg, il y a quelques années, a établi un règlement interne pour fixer des lignes directrices pour chaque service communal, qui pourront servir de source d'inspiration aux services aux niveaux national et local.

Comment et sur quel support conserver les documents est un aspect non négligeable. Faut-il continuer à recourir au système de microfiches? Faut-il tout digitaliser? Quel accès auraient les instituts de recherche, l'université, les communes et l'appareil judiciaire à ces archives digitales? Avec quels écrans de sécurité?

L'avis des usagers n'est certainement pas à négliger non plus, car ce sont eux qui définissent les besoins et qui connaissent les lacunes du fonctionnement des Archives.

Un autre sujet à aborder est celui de la sensibilisation des agents publics, qui devrait se faire dans le cadre de leurs formations initiale et continue. Actuellement, la constitution d'archives par les différents services est plutôt gérée au gré des agents en charge et cette tâche n'est, dans la plupart des cas, pas confiée aux plus expérimentés, ni aux plus motivés.

Une culture d'archivage

Le nouveau gouvernement a donc du pain sur la planche. Je parle ici du gouvernement dans son ensemble et non seulement du ministre de la Culture. Trop longtemps, les gouvernements successifs ont négligé, voire ignoré l'importance de l'archivage comme domaine transversal touchant toutes les administrations publiques. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, on

peut se référer à Aristote: «La totalité est plus que la somme des parties.»

Avant d'aborder le problème de l'infrastructure, il s'agira donc de définir la culture de l'archivage. La responsabilité politique réside dans le fait qu'il faudra doter le pays de moyens pour répondre à toutes ces questions qui sont loin d'être exhaustives.

En ce qui concerne les infrastructures, rappelons qu'elles n'ont jamais été adaptées aux besoins. Ainsi, au fil des décennies, nous avons assisté à des solutions transitoires, intermédiaires, temporaires et nous sommes passés d'un provisoire à l'autre. «Les locaux qui sont actuellement à disposition des Archives nationales ne remplissent pas les conditions requises et il

y a donc urgence de remédier à une situation qui risque de mettre les services des Archives nationales dans l'impossibilité de remplir leur mission légale.» Cette phrase ne date pas d'aujourd'hui, mais de l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales sur la friche industrielle de Belval-Ouest qui a été déposé le 7 juin 2004. L'urgence va donc fêter son dixième anniversaire cette année!

Je n'ai pas la prétention d'être à même de poser toutes les bonnes questions et encore moins de pouvoir y répondre. Le but de cette contribution est de commencer enfin à mener une discussion politique sur l'importance d'une culture des archives, car cultiver la mémoire n'est pas une faculté, mais un devoir. ♦

Un appel au gouvernement – datant de 2001

«Si les Archives nationales s'acquittent bien de leur tâche, des problèmes se posent, par contre, en amont, au niveau des ministères et des administrations. Il s'avère que les fonds importants disparaissent faute d'une conscience suffisante de la valeur de dossiers qui ne sont plus d'une utilité directe. Il est vrai aussi que pour beaucoup de fonctionnaires, débordés par des questions d'une urgence quotidienne, le sort de vieux dossiers entassés dans quelque recoin (cave, grenier etc.) n'est pas le premier souci. Alors il suffit d'un déménagement ou du manque de place pour les voir disparaître à jamais.»

«La situation actuelle n'est pas tenable. Préjudiciable en dernière analyse à l'intégrité de la mémoire collective de notre peuple, elle place le Luxembourg au rang d'un pays sous-développé.»

Jean Schroeder et Paul Spang, secrétaire et président de la Section historique de l'Institut grand-ducal, in *Publications de la Section historique*, 113, 2003, p. XIV-XVI.